

L'histoire des foyers de travailleurs immigrés et des résidences sociales : quatre périodes du racisme d'Etat

Période 1 : où on dit aux intéressés de se débrouiller

Après la guerre et surtout dans les années cinquante, lorsque la reconstruction et la modernisation de la France s'engage sérieusement, on manque de main d'œuvre. Certes, la population masculine a été moins rudement décimée que pendant la première guerre mondiale ; il n'empêche, l'expérience de 6 ans de guerre a été brutale. Les travailleurs revenus affamés d'Allemagne, les morts et les blessés, invalides ou handicapés à vie ne manquent pas. Et les dégâts et destructions s'étendent sur une grande partie du territoire et ne sont plus concentrés sur les seules lignes de front. Le capital industriel et immobilier doit être reconstitué.

Une partie des bras et des forces humaines nécessaires viendront du sud de l'Europe, surtout de l'Italie, le Portugal et de l'Espagne, dont les campagnes croupissent dans une grande misère et les hommes aspirent à améliorer leur vie. Mais cela ne suffit pas. La France d'alors s'étend de Dunkerque à Tamanrasset ; le Maroc et la Tunisie sont liés par des statuts de « protectorat » qui les placent sous le joug politique de la France. Donc arrivent Marocains, Algériens et Tunisiens, par centaines de milliers. Et, minoritaires mais néanmoins perceptibles, des dizaines de milliers d'Africains noirs, pour la plupart issus du bassin du fleuve Sénégal (l'AOF, puis le Mali, la Mauritanie, et le Sénégal). Au moment où l'État français tente de limiter le flux, après le « choc pétrolier » de 1973, ils sont 3 millions en France, toutes origines confondues.

Or pour gérer ces mouvements de population, l'État met en place une politique dont le bras exécutif est l'Office national de l'immigration (Oni). L'Oni assure une visite médicale aux migrants aspirants, vérifie que ceux qui entrent par la voie officielle ont un contrat de travail et qu'ils peuvent passer la frontière. Beaucoup entrent de manière irrégulière, sans contrat de travail, mais font régulariser leur situation par la suite ; ce n'est pas à l'époque difficile. Là où il n'y avait pas de politique d'État, c'était dans le domaine du logement.

D'un certain côté, on le comprend. Une des raisons pour lesquelles on avait besoin de cette main d'œuvre, c'était précisément pour pallier au manque de logements, pour construire des logements. Donc à toute question concernant le logement posée par les personnes intéressées, les réponses étaient une variante sur le thème : « tu te débrouilles ».

« Tu te débrouilles » dans la France des années cinquante et soixante, cela voulait dire ou bien se caser dans un bidonville auprès des centres où se trouvait le travail, ou bien se caser dans un sous-

sol ou un quartier pauvre et très dégradé de la banlieue. Face à la pénurie de logements dont souffrait une grande partie de la population du pays, les mécanismes du racisme sociétal assuraient que peu d'ouvriers immigrés avaient accès aux logements de droit commun dans le parc diffus. Donc le premier mouvement du racisme d'État sur la question consistait plutôt en une négligence : le logement des ouvriers migrants n'était pas son problème. Les résultats de cette « politique » allaient quand même bientôt sauter aux yeux et forcer à un changement.

Période 2 : où on invente des « foyers-hôtels »

Bannis des centres-villes et cantonnés dans des bidonvilles comme ceux de Nanterre, Gennevilliers, Champigny, les ouvriers immigrés qui parfois s'y entassaient avec leurs familles commencent à attirer l'attention. Une série de lois (loi Debré 1964, loi Vivien 1970) se targuent de « résorber les bidonvilles » et, en conséquence, de trouver des solutions de logement salubre pour les personnes qui les occupent. Pour les familles, la réponse sera les « cités de transit », des alignements de logements provisoires de chantier organisés pour les accueillir, avant que les barres des grandes cités soient construites. Pour les ouvriers vivant sans leurs familles, la solution sera les foyers-hôtels.

Il n'y a pas de foyers en Angleterre, ni en Espagne, Italie ou Allemagne fédérale. Les foyers sont une invention française, un peu comme les blocs massifs de logements sociaux ; une idée architecturale qui sera joyeusement disséminée à travers les villes industrielles de l'Europe de l'est. Les foyers sont construits à partir de plusieurs dynamiques. D'abord les immigrés eux-mêmes en créent. C'est-à-dire, pour faire face à la demande criante de lieux où dormir, un sous-sol, un entrepôt, un local vide se trouve loué par un immigré un peu entrepreneur, des lits superposés y sont installés et, presto !, on a un logement collectif de fortune géré par le patron qui y accueille des gens de sa communauté, ou proches. Le loyer est modique pour le droit d'y dormir, parfois à deux ou trois personnes sur le même lit à tour de rôle. Le foyer « Léon Gaumont » à la Porte de Montreuil en est un exemple. Il s'agit de produits créés par des marchands de sommeil qui profitent des structures communautaires où les augmentations sont fréquentes, les conditions de vie désastreuses, et la discussion interdite. La mort par asphyxie de 5 maliens dans un sous-sol géré de cette manière à Aubervilliers en 1970 provoque un bouleversement dans l'opinion qui pousse M. Chaban Delmas de déclarer qu'il faut « en finir avec les bidonvilles ».

Le patronat, surtout des BTP, a besoin d'une main-d'œuvre mobile qui puisse suivre les chantiers. La solution, c'est la construction de hangars métalliques temporaires, démontables, où on loge, là aussi avec lits superposés et des structures sanitaires et de cuisine rudimentaires, des ouvriers qui se déplacent de chantier en chantier. C'est les débuts de l'association Adef, une filiale à l'époque du syndicat du bâtiment et de la métallurgie.

Puis, l'État en 1957 prend l'initiative de fonder une « Société nationale de construction pour les travailleurs algériens (Sonacotra) » qui laisse tomber assez rapidement sa référence aux seuls algériens pour se lancer dans la construction de bâtiments en dur avec des chambrettes individuelles regroupées autour de blocs de cuisine et de sanitaires par étage. Bientôt, ils développent un modèle de « foyer-tours » empilés sur 11, 12 ou 13 étages et qui permettent de loger entre 300 et 400 hommes. Les chambres construites sont de 9 ou 15 m² et à deux fenêtres, une taille convenable dans le logement ordinaire. Mais glisser une paroi en contreplaqué au milieu entre les fenêtres permet de doubler la capacité (et les recettes). On finit avec des chambrettes de 4,5 ou 7,5 m² payées à un tarif nettement plus cher le mètre carré qu'un logement social. La Sonacotra assure non seulement le logement mais aussi la surveillance et le contrôle de ses résidents : les gérants sont souvent d'anciens militaires des guerres coloniales, le statut qui y règne est celui de l'hôtel meublé, les résidents n'ont aucun « droit » au maintien dans les lieux, à la représentation collective, ou à discuter ou négocier leurs conditions de vie, les règlements interdisent toute visite et toute réunion à caractère politique ou syndical. Ces foyers tours bénéficiaient toutefois d'espaces conviviaux assez importants au rez-de-chaussée et au sous-sol, de cafétérias où on joue aux dominos et on tchatte entre amis et connaissances, des salles de télévision (à l'époque, on n'était pas encore « à chacun son poste ») où on pourrait se réunir ou se former. Mais l'ambiance répressive, les gestes d'autoritarisme arbitraire, les augmentations de tarifs imposées et répétées ont fini par provoquer un embrasement politique : la grève des loyers des foyers Sonacotra entre 1974 et 1980 qui s'est étendue à d'autres gestionnaires touchant jusqu'à 200 structures avant de finir, à coups de répression et d'expulsions, dans des négociations foyer par foyer. Même si les revendications phares de ce mouvement n'ont pas été satisfaites (droits de locataires dans les foyers, reconnaissance des instances de représentation choisies par les résidents eux-mêmes), le résultat a quand même été un assouplissement des conditions de contrôle sur la vie des résidents.

Enfin, pour mettre fin à l'entassement dans les taudis surtout des ouvriers africains, un certain nombre d'associations caritatives ou d'inspiration chrétienne ou humaniste ont été fondées pour loger les travailleurs. C'est l'histoire de la Soundiata, de l'Assotraf, de l'Aftam (Association de foyers pour les travailleurs africains et malgaches), plus une panoplie d'associations similaires dans le Nord, le Lyonnais et les grandes villes du sud. Typiquement pour sortir les hommes de leurs

caves ou taudis, ces associations achètent ou louent des locaux industriels. Ils y aménagent des dortoirs à lits multiples, installent sanitaires collectifs et mettent en place une ou plusieurs cuisines collectives. Ce sont les structures comme le foyer David d'Angers, Paris 19ème, qui a existé dans son format d'origine jusqu'en 2009, le foyer Retrait dans le 20ème ou le foyer Assotraf, rue Pinel à Saint Denis. Dans les années soixante, ces structures vont aussi construire des bâtiments neufs dédiés au logement collectif (foyer Bara et Rochebrune à Montreuil, foyer Fort de Vaux à la Porte d'Asnières, etc.) qui continuent la tradition des chambres dortoirs, et aussi avec des espaces pour la cuisine collective et les réunions. Progressivement le nombre de lits par dortoir est réduit (le foyer Alfortville – Coallia ou Epinay sur Seine – Adef sont encore ouverts et contiennent 3 lits et 3 placards par chambre) mais toutes ces structures se caractérisent par des espaces collectifs diversifiés et assez volumineux.

Cette politique du logement, voulue et encouragée par l'État, n'est pas destinée au public général. Il est réservé de manière privilégiée aux travailleurs immigrés vivant séparés de leurs familles. Souvent les structures sont de caractère communautaire, puisque des groupes de résidents partagent les mêmes origines. Et souvent, mais pas toujours, elles se trouvent excentrées par rapport à la ville, localisées dans des sites peu prisés par le capital immobilier – à côté d'autoroutes, de cimetières ou dans des zones industrielles. On finit avec 700 bâtiments logeant 120 000 habitants à la fin des années soixante-dix. Et même si la grève des foyers Sonacotra a fait bouger quelques lignes – les gestionnaires et l'État ont fini par discuter avec les comités de résidents élus de chaque foyer, des passages des règlements intérieurs ont été ré-écrits – les contrats sont dérogatoires par rapport au droit commun. Les résidents ne sont pas des locataires et leur statut reste celui des occupants d'un hôtel meublé, même si la lutte sociale a fait prendre conscience de part et d'autre que ce sont des occupants pérennes. C'est le deuxième mouvement du racisme d'État appliqué au logement des ouvriers immigrés.

Période 3 : où on oublie les foyers

Comme nous le savons, la fin de l'immigration de travail est décrétée sous la présidence de Georges Pompidou en 1973. Les circulaires Marcellin-Fontenay introduisent les cartes de séjour et des autorisations de travail et les premières grèves de la faim sont lancées par ceux qui en sont exclus. Lorsque Giscard d'Estaing et son ministre du travail, Lionel Stoléro, traitent la question après 1974, c'est pour « revaloriser » le travail manuel afin d'y attirer des jeunes français touchés

par le chômage et pour proposer 10 000 francs (1500€) aux immigrés en échange de l'abandon de leurs droits en France et de leur retour définitif au pays. La dynamique du rejet et du refoulement des immigrés des pays pauvres est lancée, et nous y sommes encore.

Assez rapidement, la construction de nouveaux foyers de travailleurs immigrés s'arrête. La fin des années soixante-dix voient l'ouverture de quelques établissements visant à remplacer des immeubles considérés insalubres ou impropres à l'occupation, puis à partir des années quatre-vingts, plus rien.

Les foyers sont là, les structures fonctionnent et les gestionnaires, les propriétaires assurent tant bien que mal leurs tâches. Mais pendant les 25 années suivantes, la politique de l'État sera d'ignorer leur existence et de laisser les conditions y prévalant se dégrader. L'instrument premier d'intervention de l'État dans le domaine des foyers est le Fonds d'action sociale (Fas), alimenté au départ par les allocations familiales non versées aux familles des immigrés restées au pays. Pendant la grève des Sonacotra, les grévistes et leurs soutiens dénonçaient ce détournement de leur argent au profit d'un système d'encasernement répressif qu'ils ne voulaient pas. Entre autres fonctions (certains anciens regrettent toujours les « fêtes du mouton » annuelles) le Fas subventionnait la construction et le fonctionnement des foyers. Car la pratique de la gestion n'était pas forcément facile.

Entre les années soixante-dix et quatre-vingt-dix, les foyers ont suivi deux mouvements dont ni l'un ni l'autre n'étaient aptes à assurer la pérennité des bâtiments. Dans les zones qui se désindustrialisaient, les bassins miniers du Nord, les vallées sidérurgiques de Lorraine, parfois dans la vallée du Rhône, la population essentiellement maghrébine vieillissait et peu à peu, les foyers se vidaient. Dans une région frappée par le chômage de masse, le logement ghettoïsé et en mauvais état pour ouvriers immigrés suscitait peu d'intérêt.

Par contre dans les grandes villes, Ile-de-France en tête, les foyers devenaient surpeuplés. L'arrivée de François Mitterrand en 1981 débute par une grande campagne de régularisation des sans papiers. Aucun logement dédié nouveau ne sera construit. Et le même phénomène se produit en 1997 lorsque les socialistes sous Lionel Jospin gagnent les élections législatives. Les jeunes arrivants ou régularisés s'entassent avec leurs parents dans les structures existantes. Les bâtiments s'usent.

On ne peut que s'interroger sur le destin de toute « provision pour travaux » qui constitue une partie du loyer de chaque résident ou occupant d'un foyer. De telles provisions sont forcément budgétisées, apparaissent de manière comptable, mais on n'en voit jamais le moindre effet dans l'engagement de travaux importants de réparation ou de mise aux normes. Certes des « agents de maintenance » existent pour changer à l'occasion un joint ou remplacer une ampoule. Mais des failles d'étanchéité sont laissées pendant des décennies sans réparation, le détartrage des systèmes de canalisations n'est jamais fait, et en conséquence les conditions de vie dans chaque structure se

dégradent. Ceci est le cas quel que soit le gestionnaire. Adoma, ancien Sonacotra se targue d'être un gestionnaire modèle. Il suffit de visiter le foyer de La Noue à Montreuil où un pan de béton entier est tombé de la façade il y a quelques années, heureusement sans faire de victime, où les foyers-tours David Siqueiros ou Romain Rolland à Saint Denis pour comprendre que l'absence d'investissement pour maintenir en état les anciennes structures était universel.

Le Fas, devenu Acsé, puis régionalisé, réduit, puis arrête ses subventions. Les marges des sociétés gestionnaires en souffrent. Le chômage de masse s'étendant, les revenus de certains résidents sont affectés, les dettes et les retards de paiement s'accumulent. Certains gestionnaires associatifs les plus fragiles – Soundiata, Assotraf – sombrent, leurs actifs sont récupérés par la Sonacotra ou des structures associatives avec plus d'assise financière.

Les conditions physiques de chaque bâtiment se dégradent en même temps que les conditions sociales. Aux foyers de Saint-Ouen-l'Aumône, Gennevilliers, Vitry-Manouchian ou Thiais, les gestionnaires ferment les espaces collectifs. Les bars et cafétérias n'existent plus, les salles de télévision sont murées, ou récupérées par les gestionnaires pour leurs propres besoins. On prétexte l'insécurité, mais l'incapacité de maîtriser les lieux est le revers de la médaille de la diminution du personnel. Les gérants courent entre deux ou trois établissements, les animateurs sociaux – lorsqu'ils existent – sont présents à temps très partiel. Les foyers sont abandonnés. Ceux qui abritent les immigrés sub-sahariens, la plupart des foyers de Montreuil par exemple, bouillonnent de vie, certes, mais hébergent beaucoup de travailleurs sans papiers et précaires, et les conditions de vie sont chaotiques. Ceux qui logent les ouvriers maghrébins qui partent à la retraite prennent de plus en plus l'aspect morne de mouroirs.

Période 4 : où on se rappelle que les foyers existent mais pour les transformer en autre chose

Début Mai 1995, c'est la révolution – de droite – en France. Jacques Chirac devient président, Alain Juppé est nommé premier ministre et Charles Pasqua, ministre de l'intérieur. Le programme du nouveau président est un curieux mélange de sollicitude pour les problèmes créés par la « fracture sociale » et de rigorisme affirmé sur l'immigration. M. Pasqua introduit une batterie de lois qui durcissent les conditions sur tout ce qui concerne l'entrée, le séjour, le travail et la naturalisation des étrangers. En même temps, on jette un regard pas forcément bienveillant du côté des foyers. Un rapport parlementaire est commandité, dirigé par le très bourgeois député des Yvelines, Henri Cuq. Sa publication en 1996 résonne comme le cri d'effroi d'une vierge

affarouchée. La vierge en question serait la République, mise à mal, voire complètement bannie des murs de ces structures. On les accuse de « communautarisme », ce sont des lieux de non droit où les lois de la République n'ont plus cours, des centres de trafics en tous genres, et une marmite d'infections dont le travail illicite ne serait que le plus bénin. Leur délabrement est souligné sans réflexion sur ses causes. On recommande la démolition d'une vingtaine de structures surpeuplées et la transformation de l'ensemble des autres. Évidemment, la commission parlementaire n'a pas considéré que cela valait le temps ou l'effort d'écouter les voix des personnes qui y habitaient. Quelques visites ponctuelles accompagnées des préfets et des gestionnaires de circonstance suffisaient pour se targuer d'une connaissance suffisante du terrain.

Est repris alors le concept de « résidence sociale » qui serait le devenir des foyers qu'il faudrait transformer. La logique de la résidence sociale est adossée à la notion de « logement accompagné », autrement dit, il s'agit d'un logement provisoire où l'occupant serait l'objet de diverses mesures d'accompagnement social ou psychologique lui permettant d'intégrer le parc du logement de droit commun, privé ou social. Les personnes qui y seront logées sont défavorisées, pour une raison ou une autre, voire même handicapées. Les résidences accueillent tous publics à condition d'être en dessous des plafonds pour occuper un logement social fortement subventionné (PLAI). Elles contiennent des locaux privatifs, et depuis 2006 on privilégie les studios autonomes sur les unités de vie ou toute autre forme d'habitation, et des locaux collectifs qui, selon les textes, seraient destinés à la vie collective des résidents.

On comprend que les foyers de travailleurs immigrés aient quelque mal à entrer dans ce moule suintant le paternalisme où les bons offices des gestionnaires, autrefois considérés autoritaires et brutaux, sont transformés pour l'occasion en actions de bonnes sœurs. Or depuis 2006, c'est la transformation qu'on opère, envers et malgré l'opposition des premiers concernés, les résidents des lieux.

Il faut dire que le PTFTM (Plan de traitement des foyers de travailleurs migrants) a hésité avant de fixer une véritable politique assimilationniste. Sous la présidence de Jean Rebuffel, la Cilpi (Commission interministérielle qui pilotait les investissements de l'État dans la réhabilitation des foyers) optait pour une politique pragmatique et plutôt peu transformatrice. On améliorait le bâti de quelques établissements, on laissait les salles collectives en l'état, et on permettait la consultation des résidents sur les plans d'un bâtiment à réhabiliter. Un exemple clef de la manière dont cette politique a changé est donné par l'histoire du foyer Commanderie, Paris 19ème. Cette grande structure de 400 chambres à la Porte de la Villette avait été laissée à l'abandon pendant plusieurs années. Pendant cinq ans, il a été autogéré puisque l'association de façade à qui la Ville de Paris avait confié la gestion avait fait faillite. La Sonacotra reprend le foyer en 2000 et une concertation

avec les délégués qui avaient assuré l'auto-gestion a lieu sur les plans de réhabilitation. 2002, tout le monde est d'accord. Puis silence radio, pendant quatre ans plus aucune nouvelle. 2006, la Sonacotra sort de ses tiroirs un autre plan de réhabilitation qui jette la première tentative à la poubelle et qui impose une restructuration totale du bâti en 400 « studios autonomes », au prix d'une taille très petite et d'une disposition très malaisée pour bon nombre d'entre eux. Le nouveau plan élimine tous les espaces collectifs prévus, sauf un de taille modique. Qu'est-ce qui s'est passé ? Pourquoi ce volte-face ? Pendant cette période, M. Rebuffel a cédé sa place à Pierre-Yves Rebérioux, un homme qui prend la notion d'intégration des immigrés dans le droit commun français très au sérieux. La doctrine Rebérioux sera énoncée dans un décret de 2006 qui annonce que les réhabilitations des foyers doivent privilégier le studio autonome (contenant kitchenette et bloc sanitaire) et doit limiter l'espace dédié aux activités collectives. Pourquoi ? Parce que les « résidences sociales » ne sont pas destinées aux publics qui occupent les foyers de travailleurs immigrés. Elles sont destinées à, et doivent pouvoir accueillir, tous publics qui entrent dans les conditions financières et sociales d'accès. Tous publics précarisés, tous publics pauvres.

Or les travailleurs immigrés ne sont pas forcément pauvres, ne sont pas demandeurs d'un logement provisoire de passage et n'ont pas particulièrement besoin d'accompagnement social ou psychologique. Ils souhaitent des logements pérennes où ils peuvent organiser leur vie comme ils veulent, et ils ont besoin d'espaces collectifs en nombre et de taille différentes parce qu'ils ont une vie collective et communautaire forte et solidaire.

Toutes les batailles autour des rénovations et réhabilitations proposées et exécutées par les gestionnaires depuis le lancement du projet Commanderie se situe dans ce contexte.

Une autre bataille, législative et réglementaire, concerne le statut des résidents dans les logements foyers. Grâce en partie à la mobilisation des délégués et des résidents, grâce à un lobbying à long terme de la part d'associations dont le Copaf (Collectif pour l'avenir des foyers) la législation a pris en compte l'existence de comités de résidents, a créé les conseils de concertation comme instances de négociation formalisées et légalement reconnues depuis la loi SRU de 2000.

Également, le résident du foyer bénéficie d'un contrat renouvelable tacitement chaque mois et son logement est reconnu comme son domicile principal. Il a droit à un certain maintien dans les lieux. Mais la loi et les décrets qui en découlent font beaucoup trop référence au « règlement intérieur » des gestionnaires, lui consacrant un statut à l'égal de la loi. En tout cas, dans leurs décisions, les juges le conçoivent ainsi. Du coup le statut des résidents des logements foyers, dont les résidences sociales, restent paradoxal, à mi-chemin entre l'occupant d'une chambre d'hôtel et le locataire de droit commun.

Le contrat d'un résident est résilié s'il change sa serrure, duplique sa clef, héberge un ou une membre de la famille, monte un étagère ou possède chien, chat ou poisson rouge. Il doit permettre l'accès dans son studio du personnel de la gestion pour tout « besoin de service ». Il a le droit d'élire ses représentants mais ceux-ci n'ont aucun pouvoir de modifier le règlement intérieur, de contester les augmentations de redevances ou d'examiner ou vérifier les charges. Le conseil consultatif a une fonction purement informationnelle et consultative.

Autrement dit, le résident d'un logement-foyer est considéré comme un mineur sous la tutelle des gestionnaires, et pas comme un locataire ou résident en pleine possession de ses facultés. Le « logement accompagné » pour les travailleurs immigrés qui l'occupent devient un camisole de répression et de contrainte. Par certains côtés, on est témoin du retour des foyers prisons dénoncées si ardemment dans les années soixante-dix.

Comment en sortir ? Nous, au Copaf, on estime que la « résidence sociale » est un statut très mal adaptée à la vie et à la demande des travailleurs immigrés qui l'habitent. Certes, il y a peut-être une nécessité pour avoir des logements de transition ou de passage pour les gens en grande précarité ou difficulté. Mais pourquoi ceux-ci doivent-ils être construit au dépens des immigrés et des travailleurs vivant séparés de leurs familles ? Pour nous, il s'agit de créer un nouveau statut, une « résidence pour travailleurs isolés » où les habitants disposeraient des droits des locataires, où leurs représentants élus auraient les mêmes pouvoirs que les amicales de locataires et où leurs besoins de vie collective et solidaires, au regard de leur éloignement de leurs familles, soient pleinement satisfaits. Autrement dit, il faudrait que l'État français fasse ce qu'il n'a jamais fait depuis le début de cette histoire, écouter et prendre en compte le point de vue des intéressés eux-mêmes. C'est seulement ainsi que les notables bourgeois français qui nous gouvernent pourraient sortir de ce cycle de politiques racistes sans fin qui se renouvellent en boucle depuis soixante-dix ans.

MH